

AVIS DE COURSE

CRITÉRIUM DE BASSIN DÉRIVEUR

Club Nautique de Claouey

Grade 5C

Samedi 4 mai 2024

Claouey / Ilege Cap Ferret

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1.RÈGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux-

2.INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC et les annexes éventuelles seront affichées au CNC *le samedi 4 mai*.
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3.COMMUNICATION RADIO

- 3.1 [DP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4.ADMISSION ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux des classes *OPTIMIST, OPEN SKIFF, RS FEVA DOUBLE., ILCA 4, ILCA 6 intersérie Dériveur*
- 4.2 Documents exigibles à l'inscription

- a. Pour chaque concurrent majeur en possession d'une Licence Club FFVoile, la licence Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur en possession d'une Licence Club FFVoile :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide

ou

- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur

- b) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

- 4.3** Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription et ce jusqu'au *4 mai 12H00*.

5.DROITS À PAYER

- 5.1** Néant

6.PUBLICITÉ

[DP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité *organisatrice*. Voir le Code de Publicité World Sailing et le Règlement de Publicité de la FFVoile. Inclure d'autres informations applicables liées à la publicité.

7. PROGRAMME

- 7.1** Confirmation d'inscription :

Date	De	À
<i>Samedi 4 mai</i>	<i>10h00</i>	<i>12h00</i>

- 7.2** Nombre de courses

Classe	Nombre Max
<i>Toutes classes</i>	<i>3</i>

- 7.3** L'heure du premier signal d'avertissement est prévue à 14H.

- 7.4** , Aucun signal d'avertissement ne sera fait après *17H00*

8 .CONTRÔLE DE L'ÉQUIPEMENT

- 8.1** Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

9.LIEU

- 9.1** L'Annexe indique l'emplacement des zones de course.

12.LES PARCOURS

Les parcours seront de type construit.

13.SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour la ou les classes multicoques, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.CLASSEMENT

- 14.1** Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.

- 14.3.** Quand moins de **3** courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

18 PROTECTION DES DONNÉES

18.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

18.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

19 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

20 PRIX

Les prix seront distribués

21 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

-par mail : contact@cnclaouey.com

-par téléphone : 05.56.60.73.15

